

CHARTRE

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Cette charte est le résultat de réflexions, discussions et expériences des maisons d'hébergement membres de la FMHF dont le cœur du travail est de lutter contre les violences envers les femmes et de soutenir les femmes et les enfants qui en sont victimes.

Adoptée en novembre 2023



FÉDÉRATION DES MAISONS
D' H É B E R G E M E N T
POUR **F E M M E S**

PAR, POUR ET AVEC TOUTES LES FEMMES

TABLES DE MATIÈRES

CE QUE NOUS SOMMES 05

NOS VALEURS 06

CE À QUOI ON ADHÈRE 08

CE QUE L'ON FAIT 12

CE QUE L'ON DIT : NOS MESSAGES CLÉS 19



La Charte de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) est le résultat de réflexions, discussions et expériences des maisons membres dont le cœur du travail est de lutter contre les violences envers les femmes et de soutenir les femmes et les enfants qui en sont victimes.

Elle s'appuie entre autres sur différentes prises de position réfléchies, décidées et mises en œuvre au fil des ans, par la FMHF et ses membres.

Inscrites dans un contexte social et politique, la Charte et les prises de position de la FMHF résultent d'une démarche réflexive et sont en constante évolution.

CE QUE NOUS SOMMES

LA FMHF

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) est issue d'un désir de concertation et a été créée en 1987 par des ressources d'hébergement pour femmes soucieuses de se doter d'une association représentative de l'ensemble des violences faites aux femmes et des enjeux vécus par celles-ci. La FMHF est composée de maisons d'hébergement réparties dans les différentes régions administratives du Québec et accueillant des femmes violentées et leurs enfants. Elle travaille activement à la défense des droits et au développement de l'autonomie de toutes les femmes. La FMHF représente et fait valoir les orientations, les réalisations et les droits des maisons membres ainsi que des femmes violentées et de leurs enfants.

LA MISSION

Dans une perspective féministe intersectionnelle de lutte contre les violences envers les femmes, la FMHF regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement pour femmes violentées dans un but de promotion et de défense des droits des femmes et de leurs enfants. Ce travail implique de tenir compte des différentes formes d'oppression qui existent dans notre société et de travailler à déconstruire les rapports de pouvoir et inégalités qui en découlent et qui viennent produire le continuum des violences envers les femmes.

LES VALEURS

Tenant compte du cadre de référence de l'analyse féministe intersectionnelle, la FMHF se reconnaît dans les valeurs suivantes qui forment un tout et sont indissociables les unes des autres. Ces valeurs sont inspirées du travail d'Isabelle Côté qui les a présentées dans le livre *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*. Celle-ci a mis en lumière 6 valeurs principales qui ont guidé la mise en place des maisons d'hébergement pour femmes au Québec. Ces valeurs représentent fidèlement le travail et la philosophie mise de l'avant par la FMHF. Elle s'engage à travailler à leur promotion.

SÉCURITÉ DES FEMMES : UNE VISION LARGE DE LA SÉCURITÉ

Toutes les femmes ont droit à la sécurité. Les femmes quittant un contexte de violence ou vivant des conséquences de violences passées sont en droit de vivre dans un environnement leur procurant sécurité et bien-être, tant au plan physique que psychologique. C'est en ayant accès à cette sécurité qu'elles peuvent se reconstruire et reprendre du pouvoir sur leur vie.

DIGNITÉ

Toutes les femmes ont droit à la reconnaissance et au respect, tant sur plan individuel que collectif. Lorsqu'elles dénoncent ou quittent une situation de violence, elles ont le droit d'être accueillies, entendues, crues et soutenues sans jugement, de manière globale, et ce, de manière confidentielle. Tous les discours stigmatisants et toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion des femmes sont à éliminer.

AUTODÉTERMINATION

Toutes les femmes ont le droit d'avoir le contrôle de leur propre vie et doivent être reconnues comme les expertes de leur vécu. Elles ont le droit de prendre librement les décisions les concernant dans le respect de leur rythme. L'autodétermination s'exerce dans la liberté, la tolérance, le respect et la démocratie.

ÉGALITÉ

Toutes les femmes sont citoyennes à part entière. Elles ont toutes droit aux mêmes chances ainsi que de jouir des mêmes droits sans considération liée à leur sexe, leur classe sociale, leur âge, leur capacité physique ou mentale, leur appartenance à une communauté culturelle ou à une communauté autochtone, leur origine, leur ethnie, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Lorsque les femmes quittent un contexte de violence, elles ont le droit de bénéficier de ressources et de soutien adaptés à leurs besoins afin d'accéder à l'ensemble de leurs droits.

SOLIDARITÉ

Toutes les femmes sont solidaires dans la volonté de construire une société juste et égalitaire, de trouver des solutions collectives à la cohabitation harmonieuse, à la participation et au partage du bien commun. Elles sont unies, ouvertes et respectueuses face aux débats, luttes et dénonciations visant l'élimination de toute forme de violence, tant à leur égard qu'à celui de leurs enfants.

JUSTICE SOCIALE

Toutes les femmes sont des citoyennes à part entière et doivent jouir également de droits de la personne protégés par un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant. La justice sociale vise la redistribution équitable des richesses et l'élimination de la pauvreté, elle assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et vise l'amélioration du bien-être de toutes. C'est par la conscientisation sociale, la défense des droits de toutes les femmes et la transformation sociale que l'atteinte d'une justice sociale sera possible.

*CE À QUOI
ON ADHÈRE*

L'ANALYSE FÉMINISTE

La FMHF adhère au cadre de référence de l'analyse féministe qui reconnaît que les violences envers les femmes s'inscrivent dans des rapports de pouvoir inégaux et historiques entre hommes et femmes. Ces rapports de pouvoirs sont le produit du patriarcat et contribuent à la domination des hommes sur les femmes. L'analyse féministe de la violence envers les femmes guide les actions de la FMHF. Cette analyse trouve appui dans certains textes, dont :

- La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de l'ONU (1993)
- La Politique d'intervention en matière de violence conjugale du Québec (1995)
- La Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (2017)

L'ANALYSE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE

En plus du patriarcat, de nombreux systèmes d'oppression sont présents dans nos sociétés. Ceux-ci viennent notamment produire des rapports de pouvoir et des inégalités entre les femmes. L'on peut penser au racisme, au colonialisme, au capitalisme et classisme, au capacitisme, à l'hétérosexisme, au cisgenrisme, à l'âgisme. Ces systèmes d'oppression se présentent de manière indivisible et interagissent entre eux venant produire des expériences uniques (particulières) pour chaque femme. Malgré cette unicité des parcours de vie et inégalités vécues par les femmes, les systèmes d'oppression qui en sont à la racine demeurent communs et leur éradication guide les visées de transformation sociale de la FMHF.

La FMHF reconnaît que les femmes ne sont pas toutes égales entre elles et que certains groupes de femmes sont davantage marginalisés en raison des oppressions qui viennent structurer leur parcours de vie. **La FMHF considère qu'il est essentiel de tenir compte de ces systèmes d'oppression et d'adopter des pratiques visant à réduire les rapports de pouvoir qu'ils produisent entre les femmes, tant dans les pratiques d'intervention que dans les modes de fonctionnement des organisations ou dans la défense collective des droits.**

LA RECONNAISSANCE DU CONTINUUM DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

Produit des systèmes d'oppressions, de nombreuses violences sont exercées envers les femmes, tant dans leur vie personnelle qu'au niveau institutionnel et structurel (macrosocial). Ainsi, le positionnement des femmes à travers les différents systèmes d'oppression contribue à façonner leurs expériences de violences. Ces violences se déclinent de différentes manières :

Les représentations sociales

Les systèmes d'oppression contribuent à produire des normes sociales c'est-à-dire à établir ce qui est considéré comme normal et ce qui ne l'est pas dans la société. Ces normes sociales s'expriment à travers les représentations sociales qui seront intériorisées par les individus, venant créer des biais et angles morts chez ceux-ci. Elles se répercutent tant dans les lois, politiques et programmes que dans les pratiques organisationnelles et dans les relations interpersonnelles.

Les violences institutionnelles

Ces violences viennent exclure, marginaliser et contrôler les femmes, particulièrement celles vivant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression. Que ce soit par des lois, des politiques, des programmes ou des pratiques organisationnelles, elles sont un frein majeur à la sortie d'un contexte de violence pour les femmes et contribuent à leur revictimisation. Les violences institutionnelles contribuent à produire et renforcer les systèmes d'oppressions, participant ainsi à maintenir les femmes dans des rapports de pouvoir inégalitaires.

Les violences vécues sur le plan interpersonnel

Violences exercées envers les femmes, parce qu'elles sont femmes, elles se manifestent de façon quotidienne dans les relations interpersonnelles. On peut notamment penser à la violence conjugale, violence familiale, à la traite, à l'exploitation sexuelle, aux agressions à caractère sexuel, etc.

Ainsi, au cours de leur vie, les femmes vivent de nombreuses violences, et ce, dans toutes les sphères de leur vie. Les violences qu'elles vivent sont indivisibles et ne peuvent être prises de manière isolée lorsque vient le moment de les soutenir.

C'est pour cette raison que la FMHF place la notion de continuum des violences envers les femmes au centre de son analyse et considère que le vécu des femmes violentées doit être abordé de façon globale.

Pour en apprendre plus sur le continuum des violences envers les femmes :

- **Capsules sur le continuum des violences et autres outils développés par la FMHF.**
- **Intervention féministe intersectionnelle. Réflexions et analyses pour des pratiques égalitaires et inclusives : Guide IFI développé par la FMHF.**

LA RECONNAISSANCE DES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES ET STRATÉGIES POUR Y FAIRE FACE

Les conséquences des violences sont multiples dans la vie des femmes. De nombreux enjeux, considérés à tort comme des problématiques individuelles, se révèlent plutôt être des conséquences des violences que celles-ci ont vécu. Ainsi, à partir d'une analyse féministe intersectionnelle, il est possible de mettre en lumière comment ces enjeux, tels que ceux entourant la "santé mentale", l'utilisation de substances psychoactives et l'itinérance, sont le produit du continuum des violences envers les femmes.

Les femmes peuvent déployer différentes stratégies pour faire face ou quitter une situation de violence. Cependant, quitter un contexte de violence peut entraîner de l'instabilité dans la vie des femmes et il arrive que les stratégies qu'elles déploient viennent réaffirmer des violences dont elles font l'objet. Cela est notamment le cas pour les femmes qui se retrouvent en situation d'itinérance qui, en plus d'être une conséquence des violences vécues, est également une source d'oppression pour les femmes. Cette réalité est particulièrement présente pour les femmes vivant à l'intersection de plusieurs systèmes d'oppression, et qui se retrouvent alors à faire face à de nombreuses violences institutionnelles. Afin de soutenir les femmes violentées dans leur reprise de pouvoir et de les reconnaître comme expertes de leur vécu, il apparaît donc essentiel pour la FMHF de reconnaître l'ensemble des conséquences des violences dans la vie des femmes ainsi que les stratégies qu'elles déploient pour faire face à ces violences ou quitter un contexte de violence.

CE QUE L'ON FAIT

La FMHF adhère aux approches d'interventions et pratiques suivantes. Elle s'engage à travailler en cohérence avec les objectifs, stratégies et défis qui en découlent.

Ces approches sont également en adéquation avec les valeurs qu'elle met de l'avant. Ainsi, dans la perspective de promouvoir la dignité et l'autodétermination des femmes mais surtout, d'assurer la sécurité des femmes violentées et de leurs enfants, la confidentialité est au cœur des préoccupations et des pratiques mises de l'avant par la FMHF.

INTERVENTION FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE

L'intervention féministe intersectionnelle repose sur les mêmes bases que celles de l'intervention féministe. Apparue au Québec au cours des années 70, l'intervention féministe :

« Se présente comme une alternative, à la fois thérapeutique et politique, aux thérapies traditionnelles dans le champ de la santé mentale et de la lutte contre les violences sexistes, pour soutenir les femmes et défendre leurs droits »

(interventionfeministe.com/ Introduction)

Elle place les rapports de pouvoir des hommes envers les femmes au cœur de son analyse et travaille activement à déconstruire ces rapports de pouvoir. L'intervention féministe intersectionnelle, en plus de pointer les rapports de pouvoir émanant du patriarcat, vient mettre en lumière les rapports de pouvoir produits par les différents systèmes d'oppression.

AUPRÈS DES FEMMES, LA MISE EN PRATIQUE DE L'INTERVENTION FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE SIGNIFIE :

- Reconnaître la pluralité des besoins, des identités et des cultures
- Accueillir et soutenir toutes les femmes avec leur histoire de vie et leurs expertises
- Favoriser l'empowerment individuel et collectif des femmes
- Rester consciente de ses biais, préjugés et privilèges
- Adopter une posture réflexive
- Promouvoir des pratiques anti-oppressives
- S'impliquer au sein de coalitions solidaires dans une visée de transformation et de justice sociale

DANS LES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ELLE SE TRADUIT PAR :

- Travailler à assurer une représentativité de toutes les femmes dans les instances décisionnelles et dans les équipes de travail
- Prendre conscience des rapports de pouvoir existants et travailler à les déconstruire
- Réfléchir à ses pratiques sur une base continue et se former
- Développer des pratiques et politiques favorisant l'accueil de toutes les femmes, dont celles davantage marginalisées

PAR, POUR ET AVEC TOUTES LES FEMMES

Depuis leur création, les maisons d'hébergement pour femmes se veulent des lieux de non-mixité où l'intervention et l'accompagnement sont faits par, pour et avec les femmes. En effet, toutes les femmes ont en commun les violences vécues en lien avec le système d'oppression qu'est le patriarcat. Les intervenantes peuvent puiser dans leur propre vécu pour accompagner les femmes violentées, tout en tenant compte des autres systèmes d'oppression pouvant entraîner des rapports de pouvoir avec les femmes qui reçoivent des services de la maison d'hébergement.

Ainsi, les maisons d'hébergement se veulent un lieu où toutes les femmes peuvent vivre hors de ce rapport de pouvoir patriarcal instauré par le groupe « hommes cis » sur le groupe « femmes ». Cette façon de faire permet aux femmes de collectiviser leur vécu, de reprendre du pouvoir sur leur vie, hors de ce rapport de pouvoir patriarcal, de s'autonomiser et d'organiser leurs luttes dans une perspective de transformation sociale.

DÉMARCHE D'APPROPRIATION ÉVOLUTIVE

On entend par la démarche d'appropriation évolutive, ou le « tendre vers », la mise en pratique des cadres d'analyse et des pratiques privilégiés par la FMHF. Cette démarche implique de reconnaître que les objectifs, stratégies et défis sont pluridimensionnels et nécessitent un travail réflexif constant.

Elle permet de viser des objectifs, un but commun ou des pratiques prometteuses auxquels les maisons membres de la FMHF adhèrent et pour lesquels elles s'engagent à travailler. Son expérimentation se fait en harmonie, collaboration et convergence, de façon réaliste et réalisable. De plus, en cohérence avec le mode de gestion participative féministe, un rythme permettant de traverser notamment les étapes d'information, de conscientisation, de réflexion, de partage, de mise en pratique et d'évaluation est adopté. Cette démarche tient donc compte de ces réalités ainsi que du fait que diverses personnes sont impliquées dans ce processus évolutif vers l'atteinte des résultats.

GESTION PARTICIPATIVE FÉMINISTE INTERSECTIONNELLE

La FMHF adopte un mode d'organisation dans lequel chacune des maisons membres dispose d'une autonomie tenant compte de ses particularités, différences et similitudes dans un esprit de respect, de partenariat et de concertation. Ce mode de gestion demande un engagement et une implication active. Elle entraîne des responsabilités et des devoirs collectifs, dont celui de prendre conscience des rapports de pouvoirs pouvant s'exercer au sein de la maison d'hébergement et de la FMHF, et de travailler à les déconstruire. Ce mode de gestion participative, féministe et intersectionnelle implique le partage du pouvoir et une transformation des rapports sociaux afin qu'ils soient plus égalitaires et respectueux de la contribution de toutes. Il vise l'intégration des maisons membres, des bénévoles et de l'équipe de travail au processus de prise de décision et à la réalisation des objectifs de la FMHF.

La FMHF a adopté un mode de représentation démocratique : les rôles, mandats et pouvoirs sont exercés en conformité avec sa mission, son code d'éthique, ses règlements généraux, l'ensemble de ses politiques et son modèle de gestion participative féministe.





CE QUE L'ON DIT :
LES MESSAGES CLÉS

IL EST ESSENTIEL DE TENIR COMPTE DE L'ENSEMBLE DU VÉCU DE TOUTES LES FEMMES

L'expérience de vie des femmes est globale et indivisible. Ainsi, il n'est pas possible d'accompagner une femme pour un enjeu en particulier sans tenir compte de l'ensemble de son vécu. La manière dont sont actuellement constitués les plans d'action et dont les services sont organisés dans le secteur de la santé et des services sociaux invite à « traiter » les enjeux en silo, ce qui contribue à revictimiser les femmes souhaitant quitter une situation de violence et à marginaliser certains groupes de femmes.

L'ADS+ EST NÉCESSAIRE POUR ASSURER DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS ET RÉALITÉS DE TOUTES LES FEMMES

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes. Elle a pour objet de mettre en lumière, de façon préventive, les effets distincts, sur différents groupes de femmes, que pourra avoir l'adoption de projets à l'intention des populations. L'ADS+ se fait sur la base des réalités et des besoins différenciés des différents groupes de femmes et des hommes.

Il est essentiel d'appliquer l'ADS+ pour l'élaboration et la mise en œuvre de toute loi, toute politique ou tout programme afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes et de celles davantage marginalisées ainsi que de tenir compte des barrières structurelles auxquelles elles font face, faute de quoi les femmes pourraient être stigmatisées et revictimisées lorsqu'elles souhaitent quitter une situation de violence.

LES MAISONS DE LA FMHF ACCUEILLEN DES FEMMES VIOLENTÉES ET LEURS ENFANTS

Les femmes hébergées et accompagnées par les maisons d'hébergement ont vécu différentes violences, et ce, sous toutes leurs formes. L'on peut notamment penser à la violence conjugale, la violence familiale, la traite, l'exploitation sexuelle, la violence basée sur l'honneur, les agressions à caractère sexuel, etc. Les femmes vivent des conséquences à ces violences et déploient de nombreuses stratégies d'adaptation et de survie pour y faire face. Que ce soit des enjeux de santé mentale, d'itinérance ou d'utilisation de substances psychoactives, toutes ces manifestations doivent être mises en lien avec les violences vécues et comprises comme des conséquences et stratégies plutôt que comme des problématiques individuelles. Ainsi, peu importe le motif d'hébergement ou de suivi des femmes, leurs vécus s'inscrivent dans le continuum des violences envers les femmes et celles-ci peuvent faire face à différentes violences institutionnelles venant rendre leur sortie de la violence plus difficile. Il est essentiel d'offrir des services à toutes les femmes victimes de violence et de tenir compte de ce vécu dans le soutien qui leur est offert.

**AUCUNE SITUATION NE
PEUT EXPLIQUER OU
JUSTIFIER LA VIOLENCE.
EXERCER DE LA
VIOLENCE EST UN CHOIX
QUE FAIT L'AGRESSEUR**

Peu importe l'état de santé mentale de l'agresseur ou le fait qu'il utilise ou non des substances psychoactives, exercer de la violence demeure un choix. Aucun de ces éléments ne peut venir expliquer ou excuser des comportements violents. La violence envers les femmes implique une prise de contrôle, l'affirmation d'un rapport de pouvoir et de la coercition. Il ne s'agit pas de gestes spontanés ou explosifs, mais bien des comportements qui s'inscrivent dans le rapport de pouvoir historique entre les hommes et les femmes.

Au même titre, la pandémie n'est pas venue provoquer plus de situations de violences. Elle a plutôt été un contexte dans lequel il a été plus aisé pour les agresseurs d'exercer du contrôle sur les victimes. Privées d'importants liens sociaux, isolées, les femmes victimes ont eu très peu d'espace pour dénoncer ou quitter les situations de violence. À l'inverse, la levée des mesures sanitaires a redonné de la liberté aux femmes victimes, ce qui a fait en sorte que certains agresseurs ont exercé plus de violences afin de maintenir le contrôle sur leur victime.

QUITTER UNE SITUATION DE VIOLENCE N'EST PAS SIMPLE ET PEUT S'AVÉRER DANGEREUX POUR LES FEMMES

Plusieurs se demandent pourquoi les femmes ne quittent pas une situation de violence. Que ce soit de la violence exercée par leur partenaire intime, par un membre de leur famille, par un proxénète ou par toute autre personne, pourquoi restent-elles là? Pourquoi ne dénoncent-elles pas leur.s agresseur.s? Les raisons pour lesquelles les femmes peinent à quitter un contexte de violence sont multiples. Dans un premier temps, quitter représente une grande dangerosité pour les femmes et celles-ci en sont conscientes. Leurs agresseurs peuvent les avoir menacées de morts et avoir posé des gestes leur prouvant qu'ils n'hésiteraient pas à le faire si elles venaient à les contrarier ou à quitter. Aussi, les conséquences peuvent être nombreuses pour les femmes qui quittent une situation de violence. Pour certaines, cela peut impliquer de rompre tous les liens avec leur communauté. Pour d'autres, elles risquent de se retrouver à la rue. Certaines craignent de perdre la garde de leurs enfants vu le positionnement social de leur agresseur et rester auprès de celui-ci devient une stratégie pour assurer la protection de leurs enfants. Peu importe la raison qui fait en sorte qu'une femme reste dans une situation de violence, il est essentiel de respecter son rythme et ses choix, car elle est l'experte de son vécu, de sa situation.

LE CONTRÔLE COERCITIF COMME VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

La violence envers les femmes s'inscrit dans une dynamique de pouvoir et de contrôle. Elle est caractérisée par la privation de droits et de ressources, par la surveillance et le contrôle qui se manifeste sous différentes formes (usage de la force, menaces, intimidation, harcèlement, contrôle économique, etc.). En contexte de violence exercée par le partenaire intime, de violence post-séparation, de violence familiale, de traite ou d'exploitation sexuelle, la violence ne peut être comprise comme des épisodes de violence ou comme des gestes isolés. Elle perdure et s'inscrit dans une perspective de contrôle qui affecte toutes les sphères de la vie des femmes, instaurant un climat de tension permanent plongeant les femmes dans un état d'hypervigilance afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs enfants.

PAR, POUR ET AVEC TOUTES LES FEMMES

*Les violences faites aux femmes,
plus jamais.*



FÉDÉRATION DES MAISONS
D' H É B E R G E M E N T
POUR **F E M M E S**

C.P. 55036, Succursale Maisonneuve Montréal, H1W 0A1
514-878-9757 | info@fmhf.ca | www.fmhf.ca